



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Saint-Maur-des-Fossés, le 29 septembre 2014

*Le Député-Maire*

**Madame Najat VALLAUD-BELKACEM**  
**Ministre**

Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Le 25 septembre, la Directrice académique des services de l'Éducation nationale a transmis aux maires du Val-de-Marne un courrier les informant que le lundi 13 octobre prochain, sur décision de la Rectrice, tous les enseignants de l'académie seraient mobilisés au titre de la consultation nationale sur le projet de refonte du socle commun ainsi que des programmes de l'école maternelle.

La Ville de Saint-Maur a immédiatement contacté l'Inspecteur de l'Éducation nationale afin de connaître les modalités d'organisation de cette demi-journée. L'Inspecteur a informé la Ville qu'aucun dispositif de service minimum d'accueil n'était prévu.

Outre l'extrême difficulté à mobiliser des animateurs susceptibles de remplacer au pied levé 250 enseignants sur 24 écoles, la Ville de Saint-Maur ne peut pas assurer l'accueil des enfants hors de tout cadre légal.

En conséquence, j'ai soumis au Conseil municipal de Saint-Maur, réuni le 25 septembre au soir, un vœu visant à rejeter cette décision de l'Éducation nationale et à demander le report de cette demi-journée de consultation des enseignants.

Ce vœu a été adopté à l'unanimité, sur tous les bancs du conseil, de droite comme de gauche.

.../...

.../...

C'est pourquoi je vous demande officiellement le report de cette demi-journée sur un samedi matin.

La réforme des rythmes scolaires a été imposée aux communes en dépit du bon sens. Le principal argument du ministère de l'Education nationale pour rejeter la proposition de Saint-Maur, pourtant votée à l'unanimité des conseils d'école, était que les enfants devaient disposer de manière régulière de 5 matinées d'enseignement.

Or vous vous octroyez aujourd'hui le droit de vous affranchir de cette règle de façon unilatérale, sans prendre vos responsabilités, sans aucune considération du bien-être des enfants, et dans un mépris absolu des parents.

Votre décision de fermer les écoles le 13 octobre relève de la provocation : comment les parents peuvent-ils faire garder leurs enfants un matin, en début de semaine, alors que les Saint-Mauriens sont nombreux à effectuer une heure de trajet matin et soir pour aller travailler ?

Comment le Maire que je suis peut-il, du jour au lendemain, recruter 250 animateurs pour assurer 3h devant les élèves, sans la moindre prise en charge financière alors que c'est l'Etat qui impose cette demi-journée ? Lorsque le service minimum est mis en place à Saint-Maur, c'est un maximum de 80 animateurs qui sont recrutés. Aujourd'hui, je ne suis pas en capacité de recruter les 250 qui seraient nécessaires pour accueillir tous les enfants.

Face à une réforme des rythmes scolaires risquée, inepte et non financée, j'ai pris mes responsabilités de Maire, essayant à votre place la colère des parents. Aujourd'hui, je vous demande de prendre les vôtres et de reporter cette demi-journée.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma considération respectueuse.

Sylvain BERRIDS

*Sylvain Berrids*



Député-Maire de Saint-Maur-des-Fossés